

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOMOCER.SA

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE

Siège social : Menzel Hayet- Zéramdine – 5033 Monastir

La Société Moderne de Céramique -SOMOCER- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 23 juin 2015 a décidé de porter le capital social de **31 169 600 dinars** à **32 524 800 dinars** par incorporation d'un montant de **1 355 200 dinars** à prélever :

- sur le compte « **réserves spéciales pour réinvestissement exonéré** » à concurrence d'un montant de 1 200 000 dinars,
- et sur le compte « **résultats reportés** » à concurrence d'un montant de 155 200 dinars.

L'augmentation de capital se fera par l'émission de **1 355 200 actions nouvelles gratuites** de nominal **un (01) dinar** chacune, à attribuer aux détenteurs des 31 169 600 actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires en bourse des droits d'attribution, à raison d'**une (1) action nouvelle gratuite pour vingt trois (23) actions anciennes**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'AGE du 23 juin 2015, le conseil d'administration de la société SOMOCER réuni le même jour, a décidé d'attribuer les actions gratuites **à partir du 20 octobre 2015**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les **1 355 200** actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1er janvier 2015**.

Cotation en bourse :

Les actions anciennes de la société SOMOCER seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés, à partir du **20 octobre 2015**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **20 octobre 2015** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **20 octobre 2015**.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par **Tunisie Clearing** à partir du **20 octobre 2015**.